

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2017

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Votants : 17

Date de convocation : 13 avril 2017

Le vingt avril deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Gwladys BRANGER, Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU, LAINE Marie-Thérèse, BLANCHARD Guy, Isabelle COUTEAU, Laurence BLANCHARD.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Rodolphe BORRÉ (pouvoir à Isabelle COUTEAU), Jean-Pierre DZIOBA, Marie REVEILLERE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal BOUTON

01

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est approuvé

02

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017

Une modification est à apporter, car Madame Thérèse LEMASSON n'était pas excusée à ce conseil mais absente.

03

Subventions aux associations

Présentation du travail fait par le Comité Consultatif Association, Jeunesse, Sports sur le versement des subventions et propose les attributions

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité,

- o attribue les subventions suivantes

	Subventions 2017	Subventions exceptionnelles
Associations sport		
A.S.V.M.P foot	1 900,00 €	42,00 €
Maisdon Monnières Basket Club	1 100,00 €	
Tuileries Pêche et Loisirs	270,00 €	13,00 €
Association Chasse	150,00 €	
USEP (rencontre sport école 3M)	100,00 €	
TCV Tennis	270,00 €	
Associations loisirs		
FLAC	400,00 €	
FLAC		13,00 €
SVVC	150,00 €	
Réveil de Monnières	150,00 €	42,00 €
caisse à savon (animaje)		13,00 €

Associations sociales		
Resto du cœur (bon d'achats)	400,00 €	
ADMR	400,00 €	
femmes en détresse	60,00 €	
UNC-AFN	90,00 €	
ADAR	150,00 €	
Secours catholique	75,00 €	
Associations socio-culturelle		
Comité jumelage Clisson Klettgau	0,36 €/ habitant	
Mots à hic	50,00 €	
SISESTI Pays Clissonnais (Roumanie)	60,00 €	
LAMA	200,00 €	
Au Plaisir de Lire	1 600,00 €	
Cicadelle	60,00 €	
Associations éducation		
Histoires de parents	200,00 €	
Assoc Parents élèves 3 Moulins		42,00 €
Assoc Parents élèves St Joseph		42,00 €
Association Insertion		
SEMES	0,58 €/habitant	
Association santé		
Croix d'Or	75,00 €	
Association musique		
ARTISSIMO coordonnateur	322,00 €	
ARTISSIMO Intervention école	828,00 €	

- précise que la subvention au Resto du Cœur sera versée sous la forme de 4 bons d'achat
- la subvention ARTISSIMO sera versée aux élèves mineurs domiciliés dans la commune

Pour l'octroi des subventions en 2018, il faudra apporter des précisions sur le comité de jumelage Clisson Klettgau, car une convention existe entre l'association et la commune.

Le comco ASJ doit réfléchir à un budget en % pour les subventions 2018

04	Subventions à la FLAC
-----------	------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité,

- attribue une subvention de 3 000 € à la FLAC afin de participer au financement du feu d'artifice

En 2016, la commune avait participé à une partie du coût du feu d'artifice. Cette année, la commune financerait la totalité de la prestation.

Réfléchir à la façon dont on représente le feu d'artifice sur les 3 piliers du développement durable.

05	Subvention à l'association Au Plaisir de Lire pour financement armoire ignifuge
-----------	--

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité,

- attribue une subvention de 2 670,00 € à l'association « Au Plaisir de Lire » pour l'achat d'une armoire ignifuge

L'armoire coute 6670 € et la bibliothèque a obtenu une subvention de 4000 € de l'enveloppe parlementaire, le solde serait à la charge de la commune.

Blandine trouve la somme importante alors qu'une copie des documents est conservée aux archives départementales sous micro film.

Pascal Bouton évoque le feu à Pont Saint Martin, ou ils ont perdu leurs archives

Benoît dit que la conservation des archives a un sens pour les générations futures.

Albert précise que lorsqu'il fait des animations dans les écoles, cela évite d'aller chercher les documents aux archives départementales.

Philippe demande s'il est nécessaire de les sortir de leur lieu de stockage, que cela est dangereux. Les archives doivent être consultées en mairie mais ne doivent pas être déplacées.

06	Marché de restauration scolaire
-----------	--

Présentation des quatres offres reçues des différents prestataires et informe que le choix du candidat sera effectué au prochain conseil municipal.

07	Amendes de police
-----------	--------------------------

Monsieur le Maire informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement des arrêts de cars scolaires sur la place de l'église, suite aux travaux à venir de la nouvelle voie sur la RD7 devant l'aubette, afin de créer un cheminement piétonnier et faciliter l'arrêt du car pour les élèves.

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Considérant les critères d'attribution des amendes de police

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

o Sollicite une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement des arrêts de cars scolaires sur la place de l'église, suite aux travaux à venir de la nouvelle voie sur la RD7 devant l'aubette, afin de créer un cheminement piétonnier et faciliter l'arrêt du car pour les élèves.

o S'engage dans la réalisation des travaux.

08	Groupement de commande pour l'entretien de la voirie
-----------	---

La Communauté de communes de la Vallée de Clisson a conclu un marché (2 lots) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois à compter du 01/01/2016, pour les petites réparations de voirie communautaire.

La Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine a attribué un marché en groupement de commandes pour les travaux de voirie et d'assainissement sur le territoire communautaire et communal, pour une durée de 4 ans à compter du 22/01/2013. Ce marché arrivant à échéance le 31/01/2017, a été prolongé par avenant jusqu'au 7 juillet 2017.

Par souci d'harmonisation, il convient de lancer une nouvelle consultation et d'envisager un groupement de commandes avec les communes intéressées, ayant pour objet de permettre la désignation commune d'un prestataire unique pour l'entretien des voies communales et communautaires.

Ce groupement est justifié par les arguments suivants :

- les attentes techniques des différentes collectivités sont similaires ;
- le groupement développe la mutualisation à l'échelle du territoire ;
- il favorise, pour les acheteurs publics, la réalisation d'économies d'échelle.

La Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, coordinateur du groupement, sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures de consultation et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché, ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver ce groupement de commandes ;
- D'adhérer au groupement de commande ;
- De désigner : en qualité de délégué titulaire : Pascal LAURENT,
en qualité de délégué suppléant : Guy BLANCHARD,

pour représenter la Commune de Monnières au sein de la commission ad hoc créée spécifiquement au sein de la Communauté d'Agglomération pour émettre un avis sur l'attribution du marché ;

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes pour l'entretien de la voirie, et à attribuer et signer les marchés qui en découleront.

09	Emplacement du skate park
-----------	----------------------------------

Le conseil municipal des jeunes ont évoqués l'emplacement du futur emplacement du skate park, L'emplacement envisagé devant l'école, entre l'enfance et le cimetière pourrait-il être retenu ? Réfléchir à une autre piste en vue des projets à venir sur l'extension du pôle enfance

Demande d'une réflexion sur les heures d'animateurs demandées dans son budget. Il est noté que ce sujet sera vu en bureau municipal et avec Anne PROVOST.

10	Vente de la maison des compagnons
-----------	--

Vu la délibération du 14 juin 2016 ou le conseil municipal a décidé de mettre en vente le bien situé 17 Résidence les Compagnons, au prix de 145 000 €.

Vu la délibération du 16 mars 2017 ou le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de modifier le prix de vente du bien situé 17 Résidence des Compagnons au prix de 135 000 €.

Considérant que la commune a confié la vente à l'agence immobilière Capifrance ;

Considérant que Capifrance a trouvé un acheteur moyennant le prix de 135 000 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : de vendre ce bien au prix de 135 000 €

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

11	Modification de la régie de recettes
-----------	---

La régie communale des recettes prévoit l'encaissement des produits des loyers des logements communaux, des locations des salles communales, des photocopies et télécopies, de l'étude surveillée et du droit de place.

Il y a lieu de modifier cette régie pour prévoir l'encaissement exceptionnel des prestations de cantine et périscolaires.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 novembre 2006 créant la régie des recettes, modifiée par délibération du 21 octobre 2010.

Considérant que le Conseil Municipal sollicite une modification de la régie de recettes de Mesdames Christiane AUGEREAU et Nathalie MORISSEAU.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

Étend la régie communale des recettes à l'encaissement exceptionnel des prestations de cantine et périscolaires

12	Indemnités des élus
-----------	----------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu la délibération du 22 mai 2014 qui fixe les indemnités des élus, et qui fait référence à un indice brut de 1015,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal est passé à 1022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De modifier à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut des indemnités des élus, et de le valoriser en fonction de l'évolution du point d'indice.

o autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à ce l'exécution de la présente décision.

13	Tirage au sort des jurés d'assises
-----------	---

Le tirage au sort des jurés d'assises se réalise durant la séance du Conseil, il s'agit de désigner 6 personnes âgées de plus de 23 ans pour la constitution d'une liste préparatoire. La liste définitive est établie par le Tribunal de Grande Instance.

Procédé : Le premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale et le second donnera la ligne, donc le nom du juré.

Ont été tirés au sort sur la liste électorale :

Madame CARTON Véronique
Madame LEVEQUE Marie Jeanne
Monsieur GEORGES Johan
Madame LEVEQUE Odile
Monsieur ANAKY Kouamé
Monsieur CROIX Olivier

14	Acquisition des Yolais
-----------	-------------------------------

Benoît COUTEAU rappelle que le Conseil avait validé le principe d'acquisition des Yolais. Monsieur LAHEU avait accepté l'offre de 95 000 €, plus 5 000 € pour M VANEUKEM, car celui-ci est héritier d'une parcelle.

Benoît COUTEAU précise que M VANEUKEM refuse de quitter les lieux.

Mr Benoît COUTEAU propose l'acquisition des Yolais sans cette parcelle pour sécuriser le lieu.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité,

o Autorise le Maire à enclencher l'acquisition des Yolais sans la parcelle de M VANEUKEM, celui-ci devra s'acquitter des branchements et des impôts.

15**Election membre de la commission finances de la Communauté Clisson, Sèvre et Maine agglo**

Considérant que dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, il convient de désigner un membre suppléant à la commission finances suite à la démission de Madame Nelly DELORT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de proposer en qualité de déléguée suppléante Madame Céline GRUAU
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

16**Dossier de consultation centre bourg**

Rappel des divers scénarios présentés lors de la consultation centre bourg du 17 décembre 2016 et précision : au prochain conseil, une délibération sera adoptée pour retenir les options choisies.

Monsieur le Maire précise qu'il veut suivre les avis de la consultation. Il informe que chacun pourra voter contre en expliquant la raison de son choix.

Le département se pose la question de pourquoi ils ne sont pas partie prenante quant à la réflexion et la décision.

Il est précisé qu'on enlèvera la rue à sens unique des délibérations au prochain conseil.

17**Gouvernance**

Monsieur le Maire demande à ce que les adjoints indiquent s'ils désirent continuer d'occuper cette fonction et dans quel périmètre.

Madame CAILLE, 1^{ère} adjointe, désire conserver son rôle de 1^{ère} adjointe, ce mandat est positif mais elle aimerait que ce soit moins pesant au niveau des réunions. Elle se représente pour finir tout ce qui est en route. Pour la présidence du Comco Enfance, elle pourrait laisser son poste de présidente du Comco si quelqu'un veut le prendre

Monsieur MECHINEAU remet son poste d'adjoint, pour baisser sa charge de travail. Il laisserait son poste de Président du Comco Développement durable et pourrait rester simple élu pour d'autres tâches. Si personne ne veut prendre le relais, il continue.

Madame COUTEAU laisserait sa place d'adjoint mais veut garder sa place de présidente du Comco ASJ, sinon elle reste.

Monsieur BOUTON précise qu'il y a beaucoup de travail, mais il veut continuer. Il a présenté sa démission à la présidence du comco Urbanisme-commerce et artisanat, mais personne n'est intéressé, donc il continue. Il propose à Madame GRUAU de s'occuper de ce Comco.

Madame MENARD indique qu'elle veut continuer aussi bien comme élue que comme Présidente de son Comco.

Concernant les membres des comités consultatifs :

Monsieur BLANCHARD veut continuer, mais il ne veut pas de poste d'adjoint.

Monsieur LAURENT souhaite continuer mais il ne veut pas de poste d'adjoint.

Madame RICHARD veut continuer mais elle ne veut pas de poste d'adjoint.

Madame PERTHUY voudrait arrêter la présidence du Handicap, mais si personne ne veut s'en occuper, elle continuera.

Madame BRANGER souhaite garder la présidence de son Comco, mais elle ne veut pas de poste d'adjoint.

Monsieur DELHOMMEAU pense judicieux que le Comco DDC fusionne avec le Comco TCV.

Madame BLANCHARD veut continuer la présidence de son Comco.

Madame LAINE ne veut pas de poste d'adjoint.

Monsieur CHENEAU veut continuer.

Madame GRUAU ne veut pas de poste d'adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que la présidence des Comco doit être faite par un élu. Par ailleurs, il indique que si personne ne veut se présenter à la présidence de la commission finances, il se présentera.

Au prochain conseil, une nouvelle répartition sera votée.

18	Divers
-----------	---------------

Madame BRANGER présente le devis reçu du nouveau matériel informatique pour la future mairie, pour un coût de 9 500 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 27 avril après-midi, une réunion de travail aura lieu dans la salle des conseils. Différents acteurs du collège de transitions sociétales réfléchiront à « Comment construire l'avenir ensemble à Monnières ». Des élus et des agents de Monnières seront également présents.

Comco ASE

Madame CAILLE informe qu'un cahier des charges a été envoyé à divers fournisseurs pour le self. La date limite de réponse est prévue début mai.

Une réflexion est en cours sur les nouveaux règlements des services enfance pour la rentrée 2017.

La commune a fait appel des facilitateurs de projets pour l'aider à la prise de décisions sur les différents scénarios des écoles.

Comco ASJ

Tournoi des jeunes de foot le 22/04

Vide grenier de la FLAC le 30/04

Spectacle de Clown le 06/07 mai

Création d'un tableau de ménage pour la salle de sport

Comco ASP

Repas des seniors le 20 mai 2017 (134 invitations contre 136 en 2016)

Françoise MENANRD annonce l'ouverture d'un cabinet Pédicure, podologue au 19 place de l'église à compter du 18 avril 2017